

**REGLEMENT GENERAL  
CHAMPIONNAT DE FRANCE  
MX DES REGIONS**

## REGLEMENT GENERAL CHAMPIONNAT DE FRANCE MX DES REGIONS

### ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition, chaque année, une épreuve de Motocross par équipe de Ligues régionales dénommée :

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE MX DES REGIONS

Ce championnat est obligatoire pour toutes les Ligues régionales.

Dans le cadre du championnat de France Mx des Régions, il sera organisé « La Coupe des Régions Outre-Mer » qui récompensera la meilleure ligue des DOM TOM.

### ARTICLE 2 - EPREUVE

Elle sera réservée aux machines :

- a) Classe 1
- b) Classe 2
- c) Classes 3 et 4

Les clubs organisant le championnat de France Mx des Régions devront prévoir dans le parc-coureurs, un emplacement délimité pour chaque Ligue (minimum 400 m<sup>2</sup>).

### ARTICLE 3 - PILOTES ADMIS

Elle sera réservée aux pilotes de nationalité française, titulaires d'une licence :

Pour la catégorie 85cc : NJ, NCO, LUE, inter jeune et n'ayant pas 16 ans au 1er janvier de l'année en cours.  
Pour les catégories 125cc 2T et Open : NJ, NCO, LUE, Inter Féminine sans limite d'âge, Inter jeune, CEX où l'âge est limité à 17 ans lors de la prise de la licence.

Un même pilote ne pourra être inscrit que dans une catégorie.

Les pilotes classés dans les 15 premiers des championnats Elite de l'année en cours ne seront pas autorisés à participer au championnat de France Mx des Régions.

L'engagement au championnat de France Mx des Régions étant prioritaire, tout pilote sélectionné ayant accepté sa sélection sera dégage d'office de tout engagement antérieur.

Chaque Ligue régionale sélectionnera et engagera elle-même une équipe de neuf pilotes (**licenciés dans sa ligue**) chargés de la représenter, trois en 85cc, trois en 125cc, trois en Open (1 en 250cc 4T, 1 en Mx1 (classe 3), la cylindrée de la 3ème machine est libre). Il n'est pas obligatoire d'avoir une équipe dans chaque catégorie, les ligues ont la possibilité de n'inscrire qu'une ou deux équipes.

La gestion des engagements se fera par le secrétariat Motocross de la FFM. Les ligues qui n'auraient pas retourné le bulletin d'engagement accompagné du droit d'engagement de 400 € 1 mois avant la manifestation auront le droit d'engagement doublé (les ligues des DOM-TOM sont exonérées de droit d'engagement). Tout dossier reçu incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné.

Les concurrents porteront obligatoirement un maillot aux couleurs de leur Ligue, avec les numéros de dossard cités ci-dessous, la publicité est tolérée mais devra être discrète. En aucun cas la publicité ne devra gêner la lisibilité du numéro de course :

Ligues	Numéros		
Auvergne Rhône Alpes	1	2	3
Bourgogne Franche Comté	4	5	6
Bretagne	7	8	9
Centre Val de Loire	10	11	12
Corse	14	15	16
Grand Est	17	18	19
Guadeloupe	20	21	22
Guyane	23	24	25
Hauts de France	26	27	28
Ile de France	29	30	31
Normandie	32	33	34
Nouvelle Aquitaine	35	36	37
Nouvelle Calédonie	38	39	40
Occitanie	41	42	43
Pays de la Loire	44	45	46
Provence	47	48	49
Réunion	50	51	52
Martinique	53	54	55

Il convient de prévoir des maillots de grande taille, compte tenu qu'ils doivent être portés par-dessus le pare-pierres et la protection dorsale.

Une ligue pourra se voir éliminée si ses pilotes ne portent pas de maillots aux couleurs de la Ligue et avec les numéros ci-dessus.

**Laissez-passer minimum à délivrer par ligue :**

Pilotes : 9

Mécaniciens : 9

Panneauteurs : 9

Accompagnateurs (sans accès piste) : 2 par pilote soit 18

Délégué : 1 ou 2 selon le nombre de délégués présents

Accompagnateurs délégués (sans accès piste) : 1 par délégué.

Les bracelets devront être de couleur différente selon les accès autorisés.

Le club prendra en charge les repas de 2 personnes par ligue.

**ARTICLE 4 - PARC D'ATTENTE**

Un parc d'attente avec accès direct au circuit sera aménagé, comportant un box par ligue participante. Ce box sera suffisamment grand pour contenir 3 machines. Seront admis dans ce box, le manager (ou le délégué de la ligue) et un maximum de deux mécaniciens qui pourront travailler sur n'importe quelle moto de l'équipe.

L'organisateur devra installer à l'entrée du parc d'attente une pendule en état de marche.

Toutes les machines devront s'y trouver 10 minutes avant le départ de chaque course.

**ARTICLE 5 - REGLEMENT TECHNIQUE DES MACHINES**

La L.M.R. du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément 1 commissaire technique 1<sup>er</sup> degré et le club 2 aides licenciés en complément du commissaire technique désigné par la F.F.M., le coût de ce second commissaire technique et des aides étant à la charge du club organisateur.

Chaque pilote pourra présenter deux machines au contrôle technique. Une marque sera faite de la façon suivante : Une touche de peinture sur la douille de direction avec le numéro de course du concurrent à l'intérieur, marquage du système d'échappement complet et de la culasse.

Le plombage des machines se fera lors du contrôle technique.

Pour les autres cas, se référer au règlement technique motocross.

Les numéros des cadres de toutes les motos, passées par le contrôle technique, devront être relevés.

Un contrôle du plombage des machines sera fait à la mise en pré-parc.

NOTA : en catégorie Open, les pilotes ne pourront pas utiliser une machine de classe différente d'une manche à l'autre. Exemple : 1 pilote qui utilise une machine de classe 3 en 1<sup>ère</sup> manche ne pourra pas prendre une machine de la classe 2 pour participer à la manche suivante.

## **ARTICLE 6 - PROCESSUS DE L'EPREUVE**

Les remplacements de pilotes seront autorisés au plus tard avant la fin du contrôle administratif.

En fonction du nombre de ligues présentes, il sera procédé, le vendredi en fin d'après-midi, un tirage au sort **par catégorie**, qui déterminera l'ordre d'entrée sur la piste pour les essais libres et chronométrés.

**Pour chaque catégorie, après les essais chronométrés, les équipes seront classées en fonction des résultats de leurs 3 pilotes. Ce classement déterminera l'entrée en grille pour les 2 manches.**

**L'entrée en grille sera la suivante :**

**Les coureurs se placeront sur la grille de départ, un par un, en fonction du classement établi après les essais chronométrés. Ils choisissent leur emplacement à la grille en commençant par un coureur de l'équipe la mieux placée, suivi d'un coureur de l'équipe étant la deuxième mieux placée, puis un coureur de la troisième meilleure équipe, et ainsi de suite jusqu'à ce que le premier coureur de chaque équipe qualifiée ait pris sa position. La même procédure sera alors répétée pour le deuxième et troisième coureur de chaque équipe.**

### **Veille de la manifestation :**

Le circuit sera visité le samedi matin et seules les personnes suivantes seront autorisées à y participer :

- le délégué
- les membres du jury
- 1 pilote 85cc
- 1 pilote 125cc
- 1 pilote Open
- le directeur de course
- le responsable de l'entretien de la piste

<b>Programme horaire</b>
--------------------------

### **L'avant-veille de la manifestation :**

Ouverture du parc-coureurs de 14h00 à 21h00.

### **La veille de la manifestation**

Ouverture du parc-coureurs à 7h30

09h30	13h00	Vérifications administrative et technique
10h00		Réunion du Jury

Essais libres		
14h00	85cc	20mn
14h30	125cc	20mn
15h00	Open	20mn

Qualifications Chronométrées		
15h45	85cc	20mn
16h15	125cc	20mn
16h45	Open	20mn

A 17h30 se tiendra une réunion du jury à laquelle seront invités les représentants des ligues présentes. Les questions diverses seront abordées. Un seul représentant par ligue pourra assister aux réunions du jury.

**Le jour de la manifestation :**

Tests de départs et Essais Libres		
<b>08h45</b>	85cc	5mn + 15mn
<b>09h15</b>	125cc	5mn + 15mn
<b>09h45</b>	Open	5mn + 15mn

Manches		
---------	--	--

85cc		
<b>10h30</b>	Tour de reconnaissance	
<b>10h40</b>	1 <sup>ère</sup> Manche	15mn + 1 tour

125cc		
<b>11h05</b>	Tour de reconnaissance	
<b>11h15</b>	1 <sup>ère</sup> Manche	20mn + 1 tour

Repas		
-------	--	--

<b>13h15</b>	Présentation des Equipes	
--------------	--------------------------	--

Open		
14h00	Tour de reconnaissance	
14h10	1 <sup>ère</sup> Manche	20mn + 1 tour

85cc		
14h40	Tour de reconnaissance	
14h50	2 <sup>ème</sup> Manche	15mn + 1 tour

125cc		
-------	--	--

15h15	Tour de reconnaissance	
15h25	2 <sup>ème</sup> Manche	20mn + 1 tour
<b>Open</b>		
15h55	Tour de reconnaissance	
16h05	2 <sup>ème</sup> Manche	20mn + 1 tour
17h00	Réunion de Jury	
17h30	Remise des Prix	

## ARTICLE 7 - CLASSEMENT

**Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour et avoir franchi au minimum une fois la boucle chronométrage.**

L'équipe gagnante sera celle qui aura acquis le maximum de points en totalisant les cinq meilleurs résultats par catégorie : 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

En cas d'ex æquo on recherchera l'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxièmes places etc. et s'il y a toujours égalité, on recherchera le plus grand nombre de tours effectués.

Lors de la présentation des équipes, une médaille commémorative sera attribuée à chacun des pilotes et au manager de l'équipe (**prévoir environ 200 médailles**).

Un trophée sera remis aux pilotes **des 3 premières équipes** 85cc, 125c et Open (**soit 27 coupes fournies par le club**).

**Un trophée sera remis aux pilotes des 3 premières ligues (soit 27 coupes fournies par la FFM).**

Le « Trophée des Régions », sera confié à la Ligue Régionale gagnante pour une année. La Ligue en possession du Trophée devra la remettre, l'année suivante, au président du jury lors de la 1<sup>ère</sup> réunion.

Pour la « Coupe des Régions Outre Mer ». **Une coupe sera remise aux pilotes de la ligue vainqueur (soit 9 coupes fournies par le club).**

La présence des pilotes est obligatoire sur le podium

## ARTICLE 8 - PARC FERME

Immédiatement après la fin de la seconde manche de chaque catégorie, les machines des 3 premiers devront être placées en parc fermé pendant 30 minutes.

## ARTICLE 9 - PRIX D'ARRIVEE

Les prix d'arrivée seront les suivants :

1 <sup>ère</sup> équipe	<b>900 €</b>	4 <sup>ème</sup> équipe	<b>405 €</b>
2 <sup>ème</sup> équipe	<b>675 €</b>	5 <sup>ème</sup> équipe	<b>315 €</b>
3 <sup>ème</sup> équipe	<b>540 €</b>	6 <sup>ème</sup> équipe	<b>180 €</b>

Soit un total de 3 000 €

Les prix devront être payés uniquement en espèces. Les enveloppes devront être remises au délégué lors de la dernière réunion du Jury.

## **ARTICLE 10 - JURY**

Une salle de jury indépendante sera prévue pouvant accueillir au moins 40 personnes (minimum 60m<sup>2</sup> et sonorisée). Elle devra accueillir le jury proprement dit et les délégués des ligues. Ces derniers devront être licenciés.

Le jury sera composé des membres votant suivants :

- le Président, délégué de la Commission de Motocross ;
- au moins 2 commissaires sportifs titulaires du spécifique 2<sup>ème</sup> degré. (Il est rappelé que ces commissaires sportifs ne doivent avoir aucune autre fonction sur l'épreuve).

Ce jury sera seul habilité à interpréter le présent règlement et à solutionner les éventuelles observations. Les représentants licenciés désignés par les ligues seront autorisés à participer à titre consultatif aux réunions du Jury.

## **ARTICLE 11 - PRESCRIPTIONS**

Les prescriptions du règlement général des championnats de France Mx, du règlement technique Mx, des Règles Techniques et de Sécurité et du présent règlement seront applicables à la manifestation.